

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 21 février à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; Mr RODRIGUES Antonio, 1<sup>er</sup> adjoint ; Mme LEBLANC-COUDOIN Valérie, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Mr HORIOT Thierry, 3<sup>ème</sup> adjoint.

CALAVIA Richard ; CHALIFOUR Serge ; CONTAT Christian ; GERARD Jacques ; MICHEL Elisabeth ; MICHEL Sylvette; RENARD Jacques

Absents non excusés : Michel MASSÉNAT et Eric EYSSARTIER

A été nommée secrétaire : Valérie LEBLANC-COUDOIN

## **N°2019-02 :**

**Objet de la délibération** : Approbation du compte de gestion 2018

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler

Après en avoir délibéré

1-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2-Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-Déclare le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**N°2019-03 :**

**Objet de la délibération :** Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr CHALIFOUR Serge, doyen d'âge, Monsieur Le Maire s'étant retiré de l'assemblée ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018, statuant sur l'affectation de résultat de l'exercice 2018 ;

Considérant les éléments suivants :

-Le résultat de fonctionnement présente un excédent de 341 582,31 €.

La somme de 131 759,61 € sera affectée pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et le reliquat de 209 822,70 € sera affecté au compte 002 report à nouveau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote (à l'unanimité) le compte administratif 2018.

**2019-04 :** Affectation de résultat 2018

**N°2019-05 :**

**Objet de la délibération :** Achat parcelle AB 184

Monsieur Le Maire informe l'assemblée de la vente de la parcelle AB 184 appartenant à Mme GARAT Jocelyne résidant « Les Chadeaux » 24 390 Cherveix-Cubas.

Monsieur Le Maire propose que la commune achète une partie de cette parcelle soit environ 1 500m<sup>2</sup> afin d'aménager cet espace en parking attenant à la salle des fêtes.

Ce projet permettrait de sécuriser les abords de la salle des fêtes et notamment la RD 704 lors des manifestations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (à l'unanimité) d'acheter une partie de la parcelle soit 1 500m2 environ section AB n°184.

**N°2019-06 :**

**Objet de la délibération :** Achat Licence IV

Monsieur Le Maire informe que, suite à la décision rendue le 8 janvier 2019 par le Tribunal de Commerce de Périgueux dans le cadre de la procédure de Monsieur JARDON Patrice, la licence IV du BAR-TABAC situé à CHERVEIX-CUBAS (24390) Le bourg est en vente.

Monsieur Le Maire propose au Mandataire Judiciaire –SCP AMAUGER-TEXIER 1, place du Général Leclerc 24 000 PERIGUEUX- que la commune achète cette licence IV au prix de 8 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte (à l'unanimité), d'acheter la licence IV au prix de 8 000 € dans le cadre de la procédure de Monsieur JARDON Patrice.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 22 février 2019

Le maire

Jean-Marie QUEYROI